





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2744

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 2 3 / 1 J 6 3 6 1 6 1				
Concerne: 🙍 contrôle dans le cadre d'une vente 🔲 contrôle périodique				
Type d'habitation ☑ maison ☐ appartement ☑ autres :				
Demandeur: Colletti College				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Alle de Co HAUCE TATELLISE MY - DURBUY				
Date de visite: Official Date d'émission: Official Références client: No				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 🗷 276 bis et dérogations 📈 271 bis 🗖 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation :	Control of the contro			
3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X	
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs			X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		12		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		1		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		_		V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		V		
		1		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		3		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
•				
* Abjence de Plan electrique de l'installation * Abjence de Sectionnaux de Terre * Refexation				
W At				
Albjena de Sechonneus de Terre & Refixoha				
p. p				
du motiviel à foste fixes				
E				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
, dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du P.G.L.E. Une visite complémentaire est à				

L installation electrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dessier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

)COTEC-E273(fr)/0215 - V8

Domenico

BOCOTEC